

RÉSIDENCE AUTONOMIE BERTRAND-VERGNAIS RÉSERVÉE AUX AÎNÉS

Livret d'accueil



neuville

sur saône

ESSENTIELLE EN VAL DE SAÔNE

Centre Communal d'Action Sociale

Vue sur le parc depuis les logements de la résidence





Sommaire

Page 5	Mot d'accueil
Page 7	Présentation
Page 8	L'admission
Page 9	L'accueil
Page 10	Les appartements Les frais de séjour
Page 12	Les services
Page 13	Les aides possibles La sécurité
Page 14	La vie dans la résidence
Page 15	Le personnel Le Départ définitif de l'établissement

Madame, Monsieur,

Mémoires de notre passé et ambassadeurs de l'avenir auprès des jeunes générations, les seniors sont précieux pour faire vivre une commune. Neuville-sur-Saône en a bien conscience et avec la Municipalité nous veillons à prendre soin de nos aînés. Par le biais du Centre Communal d'Action Sociale, nous mettons en place des aides et des accompagnements. Grâce à des événements, comme la Semaine Bleue, nous mettons nos seniors à l'honneur mais nous proposons aussi des moments de détente et de rencontre autour d'un repas, d'une animation créative ou encore d'un spectacle cabaret lors du Noël des Aînés. Avec mon Conseil Municipal, nous travaillons actuellement sur les améliorations à apporter aux espaces et bâtiments publics afin de faciliter les déplacements et l'accès aux équipements des personnes les plus fragiles.

La Résidence autonomie Bertrand-Vergnais répond aussi à ces objectifs en proposant des prestations de qualité aux résidents, un accès direct au centre-ville et ses commodités ainsi qu'un cadre de vie exceptionnel. Vous êtes notre hôte et l'ensemble du personnel est à votre écoute afin de rendre agréable votre quotidien. Que vous soyez déjà admis au sein de la résidence ou que vous soyez intéressés pour nous rejoindre, vous trouverez dans ce livret d'accueil tous les éléments essentiels sur la vie de l'établissement et ce qu'il vous propose.

Notre volonté est de favoriser un lieu de vie sécurisant et chaleureux tout en préservant la liberté et le bien-être de chacun afin que vous vous sentiez comme chez vous à la Résidence autonomie Bertrand-Vergnais.

Éric Bellot,
Maire de Neuville-sur-Saône
Président du CCAS.



Présentation

Construit en 1974, l'établissement est situé à Neuville-sur-Saône, dans les jardins du château d'Ombreval, à proximité immédiate du centre-ville et est géré par le CCAS de la commune.

Neuville-sur-Saône, ville à taille humaine (7609 habitants), dispose de toutes les infrastructures nécessaires : commerces, banques, poste, bus, médiathèque, associations, cinéma, marché...

Des professionnels de santé sont disponibles au sein même de la commune (médecins, infirmières, hôpital intercommunal, pédicures, kinésithérapeutes...).

Ville calme et agréable, située en bord de Saône, Neuville-sur-Saône vous accueille avec plaisir dans sa résidence, spécialement dédiée aux seniors.





L'admission

Toute entrée dans la Résidence autonomie Bertrand-Vergnais implique que la personne ait fait l'objet de l'évaluation de son niveau d'autonomie par le médecin partenaire de l'établissement et le médecin traitant afin de déterminer le groupe iso-ressources (Gir) auquel il appartient.

Étant précisé que la Résidence autonomie Bertrand-Vergnais accueille lors de l'admission des personnes valides, retraitées et âgées de 60 ans et plus dont le Gir se situe entre les niveaux 5 et 6.

La Résidence autonomie Bertrand-Vergnais demande que cette évaluation soit obligatoirement réalisée chaque année par une équipe pluridisciplinaire composée par le médecin partenaire de l'établissement et d'un professionnel médico-social formé au sein du CCAS.

Préalablement à toute demande d'admission, vous devez prendre un rendez-vous avec l'agent d'accueil de la Résidence autonomie Bertrand-Vergnais pour une visite des lieux et obtenir des renseignements.

Ensuite si vous êtes intéressé, vous devrez remplir une fiche d'inscription.

Vous serez contacté si un appartement se libère.

Lors de l'admission, vous devez fournir :

- Copie de la carte d'identité
- Copie du livret de famille
- Copie de l'attestation de sécurité sociale et de la carte vitale
- Copie de votre avis d'imposition
- Un certificat médical (qui vous sera remis par la Résidence) à faire remplir par votre médecin traitant.
- Un rendez-vous sera programmé avec le médecin partenaire de l'établissement et l'infirmière.

Votre dossier sera présenté à la commission d'admission et une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Les conditions d'admission et les prestations de la Résidence sont précisées dans le règlement de fonctionnement en vigueur.

Le contrat de séjour établit vos responsabilités ainsi que celles de la Résidence durant votre séjour. Il détermine les tarifs en vigueur ainsi que les prestations fournies par l'établissement.

La revalorisation de la redevance est votée chaque année par le Conseil d'Administration du CCAS. La redevance ne comprend pas l'abonnement de téléphonie.



L'accueil

Un état des lieux entrant avec le dépôt d'un mois de redevance sera réalisé lors de votre entrée.

Lors de votre admission, le personnel de l'établissement sera à votre disposition afin de faciliter votre installation et répondra à toutes vos questions. Il sera également chargé d'organiser un temps de convivialité permettant de vous présenter aux résidents et de faciliter votre accueil.



Les appartements

L'établissement propose 65 appartements individuels non meublés dont :

- 61 **T1** d'une superficie de 28 m²
- 1 **T1 bis** d'une superficie de 32 m²
- 3 **T2** d'une superficie de 45 m²

Chaque logement dispose d'un coin cuisine avec plaques chauffantes ❶, d'un espace de vie ❷, d'un placard mural ❸ et d'une salle d'eau avec toilettes ❹.

Chaque appartement bénéficie d'un balcon ❺.



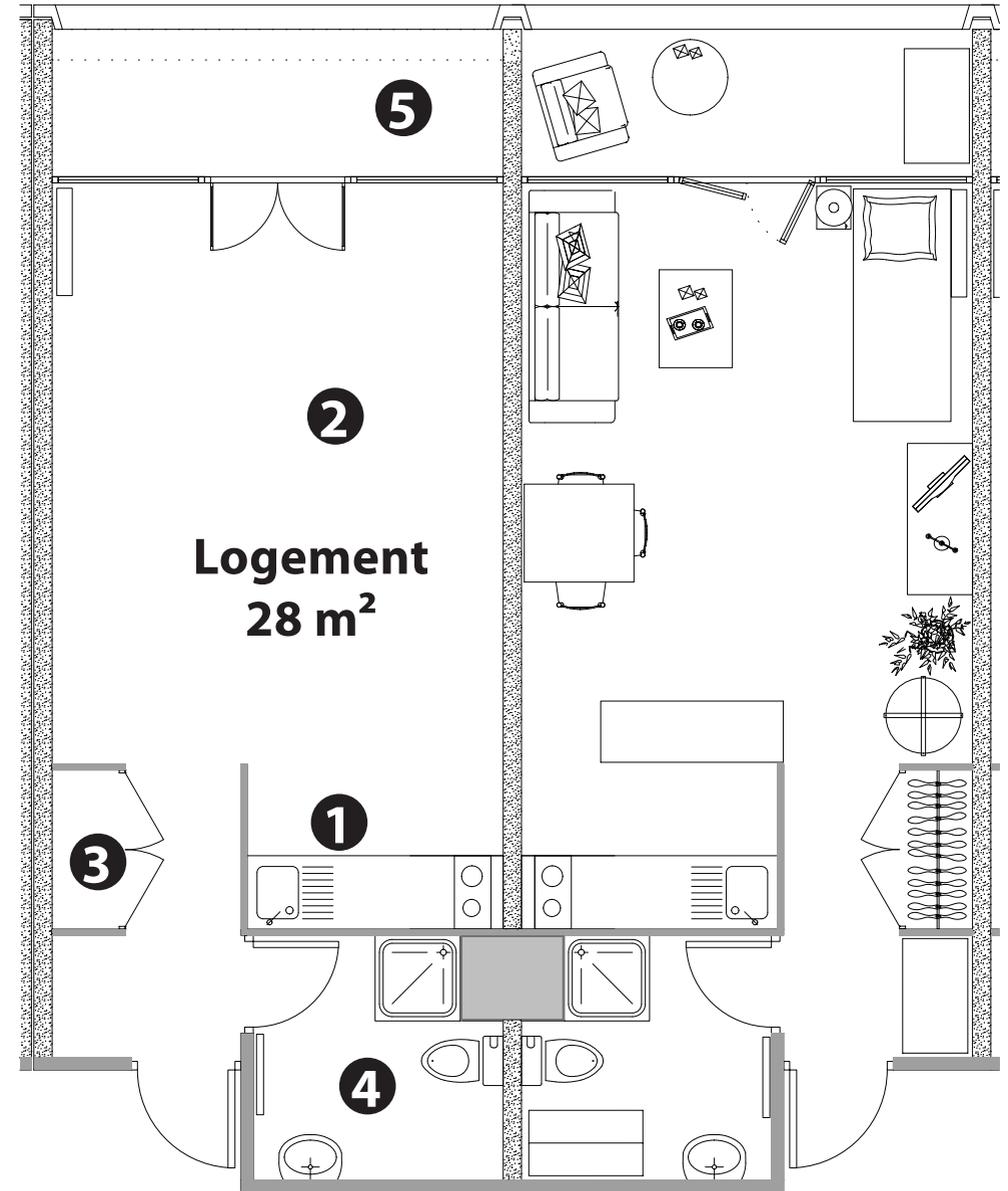
Les frais de séjour

Prix T1 au 1^{er} janvier 2023 : la redevance mensuelle est de 632,18€ pour un **T1** et de 870,31€ pour un **T2**.

L'ensemble des appartements est habilité à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL).

Le prix de la redevance comprend :

- la location de votre appartement,
- la présence de personnel compétent, 24h/24h,
- les charges de consommation d'eau, d'électricité et de gaz,
- l'assurance habitation,
- l'animation,
- l'utilisation des lieux communs et du parc.



Plan type logement **T1** (non contractuel)
avec exemple d'aménagement possible.



Les services

La Résidence propose les services suivants :

●●● Un service restauration :

Le restaurant est ouvert du lundi au samedi uniquement pour les repas de midi. Un service de portage de repas est disponible pour le dimanche et les jours fériés.

Les repas sont confectionnés sur place selon les recommandations nutritionnelles en collaboration avec un diététicien. Les menus spécifiques (sans sel, sans sucre, sans gluten, végétarien) ou de textures particulières ne peuvent pas être pris en compte par la cuisine.

Les menus de la semaine sont consultables sur le tableau d'affichage du hall d'accueil de la Résidence.

Chaque semaine, vous pouvez vous inscrire librement auprès du secrétariat (inscription au plus tard la veille avant midi). Les éventuelles annulations de dernière minute ne pourront pas être prises en compte et les repas seront dus.

Les invités : parents et amis sont les bienvenus. Vous pouvez les inviter quand bon vous semble, sur réservation une semaine à l'avance au tarif « invité ».

Prix du repas au 1^{er} janvier 2023 : 8,77€.

●●● Autres services :

- Distribution du courrier dans les boîtes aux lettres individuelles.
- Boîte aux lettres départ pour vos envois postaux affranchis par vos soins.
- Buanderie (2 machines à laver et un sèche-linge) à disposition des résidents.
- Prestataires extérieurs (coiffeur, pédicure, esthéticienne...) : se renseigner auprès du personnel.
- Commission animation : travail avec les résidents sur la programmation des activités proposées.
- Conseil de Vie Sociale : instance consultative qui vise à associer les résidents et les familles au fonctionnement de la Résidence.



Les aides possibles

●●● L'Aide Personnalisée au Logement (APL)

La Résidence autonomie Bertrand-Vergnais étant conventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales, cette aide sera versée chaque mois directement à la résidence et déduite du montant de votre redevance.

●●● L'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Attribuée sur décision de la Métropole de Lyon, cette aide se traduit par des heures d'intervention à domicile effectuées par des auxiliaires de vie.



La sécurité

Une permanence physique et téléphonique est assurée 24h/24 et 7 jours/7 par l'équipe de la résidence.

Votre logement est équipé d'un appel d'urgence opérationnel à tout moment.

Quelle que soit la durée de votre absence, vous devez impérativement en informer le service administratif, afin de garantir la sécurité de chacun. Toute demande d'hébergement d'un proche doit faire l'objet d'une autorisation du directeur du CCAS.

Votre appartement est équipé d'un détecteur de fumée et les parties communes de l'établissement sont pourvues d'extincteurs.

La vie à la Résidence

Le programme d'animation vous est remis chaque mois avec diverses activités, sorties et occasions de se réunir.

La plupart des animations (loisirs créatifs, loto, jeux de sociétés...) se déroule dans le salon ou dans la salle des loisirs de la Résidence.

Vos initiatives sont les bienvenus afin de compléter nos projets, n'hésitez pas à nous en faire part.

Une bibliothèque située dans le salon est à votre disposition.

●●● Principaux objectifs de la Résidence autonomie Bertrand-Vergnais

- Offrir un cadre de vie adapté aux besoins des seniors à travers des services spécifiques,
- Proposer une organisation rassurante et sécurisante (présence 24h/24h, sonnettes...),
- Encourager le lien social grâce au dynamisme de la vie de la Résidence (salle commune, animations, sorties...),
- Lutter contre la perte d'autonomie avec l'organisation de cycles de gymnastique douce, de promenades, d'ateliers « mémoire »...

La Résidence autonomie Bertrand-Vergnais est gérée par le CCAS (centre Communal d'action Sociale) de la ville de Neuville-sur-Saône.

Renseignements : Résidence autonomie Bertrand-Vergnais

9 Avenue Marie-Thérèse Prost
69250 Neuville-sur-Saône
Tel : 04.78.91.26.21

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12h et de 14h à 17h.



Repas à thème
organisés
régulièrement

Le personnel

●●● L'équipe de la Résidence autonomie se compose ainsi :

- Une directrice
- Une animatrice
- Un agent social
- Une infirmière
- Un agent d'entretien
- Un agent de maintenance
- Un chef de cuisine
- Un agent de restauration

●●● Une présence 24h/24h :

- Une réponse en cas d'urgence : chute, malaise...
- Une assistance technique

Un médecin attaché à l'établissement intervient essentiellement dans le cadre de la commission d'admission et du maintien dans l'établissement.

L'ensemble du personnel travaille sous l'autorité du Président du CCAS, Maire de Neuville-sur-Saône.

Le départ définitif de l'établissement

Si vous décidez de quitter l'établissement, vous devez signaler votre décision par courrier recommandé, adressé à :

**Monsieur le Président du CCAS
Résidence autonomie Bertrand Vergnais
9 avenue Marie-Thérèse Prost
69250 Neuville-sur-Saône**

Résidence autonomie Bertrand-Vergnais
Directrice de la résidence : Gisèle Heger
9 avenue Marie-Thérèse Prost
69250 Neuville-sur-Saône

Tél : 04 78 91 26 21

Courriel : ccas@mairie-neuillesursaone.fr



Edition 2022



www.mairie-neuillesursaone.fr